

COMMUNE DE TREYCOVAGNES



**Election complémentaire
d'un(e) conseiller(ère) municipal(e)
du 22 septembre 2024**

Procès-verbal communal

Le bureau électoral, constatant :

- que seule la liste N° 1 , comprenant le nom d'une candidate, a été déposée dans les délais légaux,
- que la liste déposée est conforme à la loi du 5 octobre 2021 sur l'exercice des droits politiques (LEDP) et à son règlement d'application (RLEDP),
- qu'un siège est à repourvoir,

PROCLAME

**Madame
DJOKIC Natasa**

née le 27 septembre 1989, originaire de Grandson VD,
domiciliée à Champ-Murat 5, 1436 Treycovagnes,

élue tacitement Conseillère municipale
pour la fin de la législature 2021-2026.

Par application de l'art. 41 al. 2 LEDP, cette élection tacite entraîne la caducité de l'arrêté de convocation du 29 mai 2024.

POUR LE BUREAU ELECTORAL

Le Président

La Secrétaire

Toute contestation relative à la préparation, au déroulement ou au résultat de cette élection doit être adressée au préfet dans les trois jours :

- dès la date à laquelle le motif de contestation a été découvert ou aurait pu l'être en prêtant l'attention commandée par les circonstances ;
- dès la publication du résultat du scrutin visé ou la notification de l'acte mis en cause dans les autres cas.

Treycovagnes, le 12 août 2024 à 12h05